

FF  
כפ

RAPPORT  
DE GESTION

Fonds pour la  
Formation et le  
Perfectionnement  
Professionnels



Le présent rapport est illustré par des photos prises lors des SwissSkills 2022.

Ce championnat des métiers a vu concourir plus de 1'000 apprenti·e·s sélectionné·e·s par leurs associations professionnelles. 7 participants d'entreprises neuchâteloises ont été médaillés :

- Da Silva Costa Daniel Alexandre, échafaudeur CFC, or
- Deluz Julien, agent d'exploitation CFC, bronze
- Guinchar Gaël, viticulteur CFC, bronze
- Matthey-Junod Théo, médiamaticien CFC, bronze
- Ramanaj Gjezair, micromécanicien CFC, bronze
- Ries Nicolas, dessinateur en construction microtechnique CFC, or
- Santschi Loïc, menuisier/ébéniste CFC, or et bronze

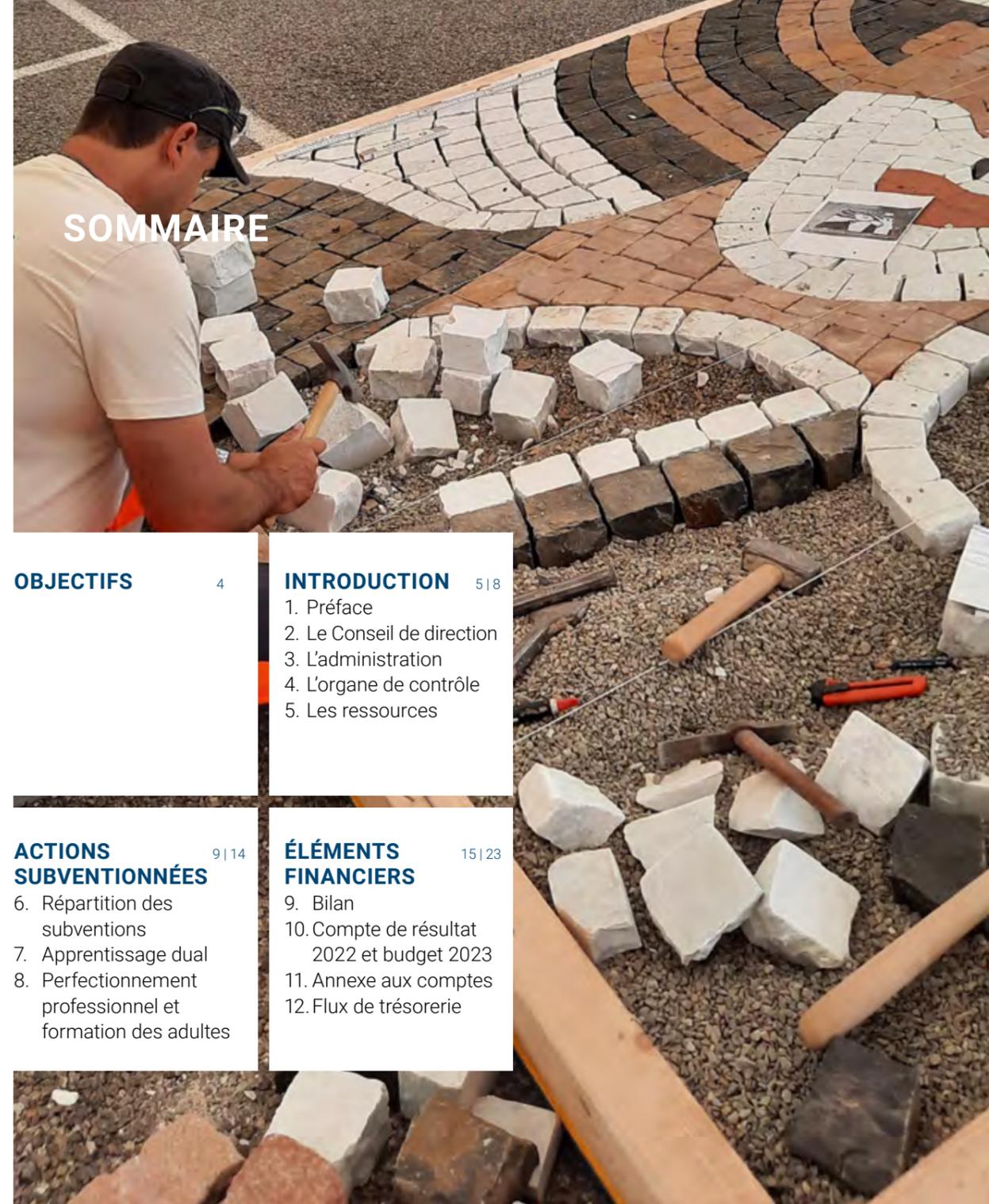
Lors de cette édition, 1'400 élèves neuchâtelois de 11<sup>e</sup> année ont visité la manifestation et ont pu découvrir les 150 métiers présentés.

L'année 2022 a aussi vu se dérouler les WorldSkills. 37 jeunes professionnels suisses ont participé à ce championnat du monde. Le neuchâtelois Romain Mingard a remporté la médaille de bronze dans la catégorie menuiserie.

Dans le cadre de la promotion de la formation professionnelle, le FFPP a soutenu le Team-Romandie des SwissSkills, ainsi que la participation de Romain Mingard aux WorldSkills.

## ABRÉVIATIONS

- AFP**  
Attestation fédérale de formation professionnelle
- ASA**  
Aide en soins et accompagnement
- ASE**  
Assistant·e socio-éducatif·ve
- ASSC**  
Assistant·e en soins et santé communautaire
- CFC**  
Certificat fédéral de capacité
- CIE**  
Cours interentreprises
- CPNE**  
Centre de formation professionnelle neuchâtelois
- OCOSP**  
Office cantonal de l'orientation scolaire et professionnelle
- OFPr**  
Ordonnance sur la formation professionnelle
- OrTra**  
Organisation du monde du travail
- SEFRI**  
Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation
- SFPO**  
Service des formations postobligatoires et de l'orientation
- VAE**  
Validation des acquis de l'expérience



## SOMMAIRE

### OBJECTIFS 4

### INTRODUCTION 5 | 8

1. Préface
2. Le Conseil de direction
3. L'administration
4. L'organe de contrôle
5. Les ressources

### ACTIONS SUBVENTIONNÉES 9 | 14

6. Répartition des subventions
7. Apprentissage dual
8. Perfectionnement professionnel et formation des adultes

### ÉLÉMENTS FINANCIERS 15 | 23

9. Bilan
10. Compte de résultat 2022 et budget 2023
11. Annexe aux comptes
12. Flux de trésorerie

Paveur CFC / Paveuse CFC

## LES PRINCIPAUX OBJECTIFS DU FFPP

Le FFPP est actif dans le canton de Neuchâtel et a pour mission de:

- Soutenir les entreprises formatrices notamment en participant au financement des cours interentreprises
- Encourager les actions de promotion de l'apprentissage telles que Capa'Cité
- Promouvoir la formation continue et le perfectionnement professionnels
- Participer à la formation des adultes  
(obtention d'AFP et de CFC selon l'art. 32 OFPr et par des formations modulaires)



Carreleur CFC / Carreleuse CFC

**INTRODUCTION**

# 1 PRÉFACE

La formation est l'un des piliers essentiels de notre société. Elle constitue la base des savoirs de demain et sa qualité est garante à la fois de l'épanouissement de la future génération de professionnels-elles, de la transmission des savoir-faire dans un monde de plus en plus concurrentiel et de l'équilibre du marché du travail.

En cela, le modèle de la formation duale, particulièrement caractéristique de notre pays, joue un rôle important dans la reconnaissance des compétences acquises. Son développement est ainsi une opportunité de se démarquer et accroître la qualité pratique et non pas seulement théorique de la formation. Mais il s'agit aussi d'un défi car elle nécessite un accompagnement d'autant plus important pour s'assurer que l'apprenant-e évolue dans un contexte à même de fournir des bases solides. A ces éléments vient s'ajouter la pénurie de personnel qualifié dont souffrent tous les secteurs avec à la clé de nombreuses places d'apprentissage qui restent encore vacantes chaque année.

Le canton de Neuchâtel a longtemps été très en retard dans le domaine, un retard qu'il commence à combler et ce même si tous les objectifs ne sont pas encore pleinement atteints.

Quoi qu'il en soit, le Fonds pour la formation et le perfectionnement professionnels (FFPP) joue un rôle important dans le soutien de cette stratégie par le biais à la fois des actions de financement des formations que pour la promotion pour ne citer que ces aspects. Au-delà des chiffres et des dossiers qui essaient les séances du Conseil de direction du FFPP, ce dernier a pu une nouvelle fois mesurer concrètement à quel point ce soutien est pertinent. Les nombreux échanges avec les différentes Ortra, centres de formation et entreprises formatrices, mais aussi la visite des Swisskills 2022 auxquels participait une belle délégation neuchâteloise nous confortent dans le caractère essentiel de notre mission.

Pour le reste, on tend bien vite à oublier que 2022 a encore été partiellement marquée par le COVID. Outre les incertitudes qui ont marqué le début de l'année, la conséquence a surtout été concrétisée par une petite vague de rattrapage des actions de formation suspendues pendant les années de pandémie.

Par ailleurs, le Conseil de direction du fonds a aussi été largement sollicité afin de penser son avenir potentiellement commun avec le fonds d'encouragement à la formation professionnelle initiale en mode dual (FFD). Cette volonté, qui sera bientôt entre les mains du parlement, vise à rendre encore plus cohérent le système de soutien à la formation duale sous tous ses aspects.

Une année comme une autre ou presque, une année très dense, mais une année qui a planté quelques jalons pour l'avenir à la fois de la formation et du Fonds. C'est l'occasion ici de remercier pour leur collaboration à la fois toutes les entreprises impliquées dans la formation duale que ce soit par son financement ou en tant que formatrices, les divers partenaires liés à la formation dans notre canton, l'ensemble des membres du Conseil tripartite du FFPP et bien évidemment, notre administratrice Sylvie Perret qui a une nouvelle fois effectué un travail titanesque en 2022 afin que les soutiens du fonds soient octroyés en temps et en heure.

**Silvia Locatelli**  
Présidente 2022



# 2 LE CONSEIL DE DIRECTION DU FFPP

Le Conseil de direction est l'organe de décision et de gestion du fonds. Il est tripartite et composé de six membres nommés par le Conseil d'État pour une période législative, renouvelable, à savoir:

- Deux représentant-e-s des syndicats:

**Silvia Locatelli**  
**Présidente 2022**

Secrétaire régionale UNIA

**Stéphane Noble** (dès septembre 2022)

Administrateur UNIA région Neuchâtel

**Steve Cand** (jusqu'en août 2022)

Responsable romandie

caisse de chômage UNIA

- Un représentant du Département de la formation, de la digitalisation et des sports

**Frédéric Ryser**

Vice-président 2022

Chef de Service adjoint – Service des formations postobligatoires et de l'orientation

- Une représentante de l'État chargée de questions de formation professionnelle au sein de l'État:

**Natacha Erard**

Responsable de la formation et du développement du personnel au Service des ressources humaines

- Deux représentants des associations patronales:

**Jean-Claude Baudoin**

Directeur de la Fédération Neuchâteloise des Entrepreneurs

**Quentin Di Meo**

Chargé de projets auprès de la Chambre Neuchâteloise du Commerce et de l'Industrie

Il est en charge de:

- Statuer sur les demandes de participations financières formulées par les bénéficiaires potentiels.
- Ratifier le budget général du fonds.
- Proposer au Conseil d'État le montant de la contribution au fonds.
- Nommer l'organe de contrôle.
- S'assurer de l'affectation correcte des sommes allouées.
- Remettre, à la fin de chaque exercice, son rapport de gestion au Conseil d'État.
- Prendre des directives d'application.

Le Conseil de direction du fonds s'est réuni à 9 reprises durant l'année 2022. De plus, certains de ses membres ont œuvré dans les groupes de pilotage et de travail en lien avec le projet de fusion avec le fonds d'encouragement à la formation professionnelle initiale en mode dual (FFD).

# 3 L'ADMINISTRATION DU FONDS

L'administratrice du fonds est engagée par le Conseil de direction et lui est subordonnée. Elle est chargée de l'administration et de la promotion du fonds. Elle assure le lien avec les bénéficiaires potentiel-le-s, les conseille et les assiste en vue de la préparation de leurs requêtes. Par ailleurs, elle tient la comptabilité générale et élabore le rapport annuel de gestion du fonds.

# 4 L'ORGANE DE CONTRÔLE

Les comptes annuels sont soumis à un contrôle ordinaire. Le Conseil de direction a nommé la fiduciaire Vigilis SA.

## 5 LES RESSOURCES DU FONDS

### RESSOURCES POUR L'ANNÉE 2022: CHF 6'275'913

Les contributions sont perçues par les caisses de compensation pour allocations familiales actives dans le canton. Le FFPP collabore avec plus de 40 caisses.



### LES EMPLOYEUR·EUSE·S DU CANTON DE NEUCHÂTEL

Cotisation patronale  
**0.087%** de la masse salariale



### FONDS

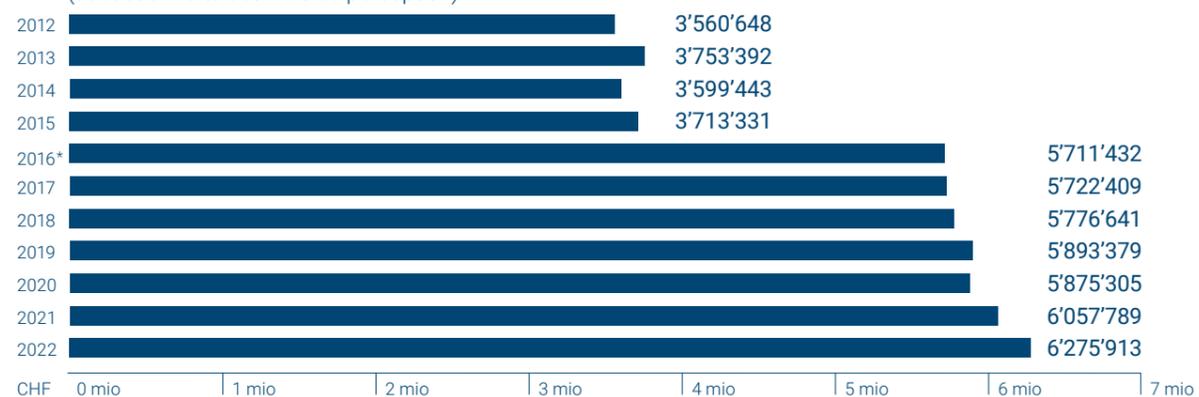


### SOUTIEN POUR

- les entreprises formant des apprenti·e·s (formation duale)
- les associations professionnelles et paritaires
- les salarié·e·s du canton de Neuchâtel
- les centres d'apprentissage

### ÉVOLUTION DES RESSOURCES DU FONDS

(déduction faite des frais de perception)



\* Augmentation du taux de perception de 0.056 à 0.087% au 01.01.2016.



Constructeur de bateaux CFC /  
Construttrice de bateaux CFC

## ACTIONS SUBVENTIONNÉES

## 6 RÉPARTITION DES SUBVENTIONS



**Plus de 5,3 millions**  
de subventions accordées en 2022

## 7 APPRENTISSAGE DUAL

### 7.1 Cours interentreprises organisés par les OrTra

Les cours interentreprises sont des cours obligatoires dont la durée est réglementée dans les ordonnances ainsi que dans les plans de formation élaborés par les différentes organisations du monde du travail et approuvés par le SEFRI.

Ces cours visent à l'acquisition d'un savoir-faire de base. Ils complètent la pratique professionnelle et les cours théoriques. En général, les associations professionnelles en assument l'organisation.

#### Financement des cours interentreprises

À part une aide cantonale, les frais de cours interentreprises sont à la charge des employeurs. Dans le canton de Neuchâtel, afin d'encourager la création et le maintien de places d'apprentissage, le FFPP vient compléter la subvention du canton de manière à couvrir l'intégralité des frais de cours, jusqu'au plafond des coûts moyens suisses.

Vidéo explicative et liste des coûts moyens suisses sur [www.ffpp.ch](http://www.ffpp.ch)

En année scolaire 2021-2022

**CHF 2'231'858.-** de subventions

3'720 apprenti-e-s ont suivi des cours interentreprises. Les entreprises formatrices du canton ont bénéficié de subventions du FFPP pour 31'747 jours de CIE, tous organisateurs confondus.



Ce type de subvention est demandé par **les prestataires de CIE**

### 7.2 Cours interentreprises organisés au centre de formation professionnelle neuchâtelois

Au même titre que pour les autres organisateurs de CIE, le FFPP verse au CPNE la part non couverte par l'État des frais des cours interentreprises qu'il organise directement, avec un plafond aux coûts moyens suisses.

En année scolaire 2021-2022

**CHF 1'682'074.-** de subventions



Ce type de subvention est demandé par **le centre de formation professionnelle neuchâtelois**

### 7.3 Frais de matériel d'exams (procédures de qualification)

Les frais d'acquisition du matériel utilisé lors des examens de fin d'apprentissage sont à la charge des entreprises formatrices neuchâteloises. Sur demande, le FFPP subventionne ces frais à raison de 100% du montant facturé par le SFPO (Service des formations postobligatoires et de l'orientation du canton de Neuchâtel).

**CHF 98'965.-** de subventions



Ce type de subvention est demandé par **les entreprises formatrices ou les associations prof. qui regroupent les demandes de leurs membres**

**1'443 apprenti-e-s neuchâtelois-e-s en formation duale ont obtenu un titre en 2022. Pourcentage de réussite: 89.3%**

### 7.4 Centres d'apprentissage

Au vu de la complexité de certains métiers techniques, un encadrement intensif des apprenti-e-s doit être effectué dans des centres d'apprentissage, particulièrement au début du cursus de formation. Le FFPP soutient le fonctionnement des centres d'apprentissage par la couverture de 50% des salaires des enseignants, 10% de frais de locaux ainsi que 30% des achats de matériel (hors investissements). Un plafond de CHF 4'000.- par apprenti-e et par année scolaire est appliqué.

## 4 centres d'apprentissage en 2022

- Centre d'apprentissage de l'Arc jurassien (CAAJ), La Chaux-de-Fonds et Couvet
- Centre d'apprentissage Manufactures Cartier Horlogerie, Couvet
- Centre d'apprentissage Mikron SA, Boudry
- Centre de formation Swatch Group, La Chaux-de-Fonds

## ont bénéficié de

**CHF 1'026'065.-** de subventions pour les 10 professions suivantes:

dessinateur-trice-constructeur-trice industriel-le, dessinateur-trice en construction microtechnique, horloger-ère, horloger-ère de production, mécanicien-ne de production, micromécanicien-ne, opératrice en horlogerie, polymécanicien-ne, praticien-ne en mécanique, qualicien-ne en microtechnique



Ce type de subvention est demandé par **les centres d'apprentissage**

### 7.5 Coordinateur-trice-s de formation (réseaux d'entreprises)

Dans certaines branches, les apprenti-e-s ne peuvent pas acquérir l'ensemble des compétences exigées dans une seule entreprise. Une des solutions est de les faire évoluer au sein d'un réseau d'entreprises. Le FFPP accorde un soutien à la coordination du réseau qui a également pour mission de décharger, soutenir et accompagner les entreprises dans le suivi d'un-e apprenti-e.

**CHF 75'760.-** de subventions



Ce type de subvention est demandé par **les réseaux d'entreprises**

### 7.6 Actions de prévention des échecs et soutien aux apprenti-e-s en difficultés

Afin de pallier une éventuelle insuffisance de formation, les associations professionnelles peuvent organiser des actions de soutien ou des jours de CIE en supplément de ceux qui sont inscrits dans le plan de formation et/ou l'ordonnance de la profession concernée. Ils ne sont pas obligatoires et leurs frais sont entièrement à la charge des organisateurs qui souvent les répercutent sur les employeurs.

Le FFPP subventionne ce type d'action à raison de 50% des frais, avec un plafond à CHF 100.- par jour/apprenti-e ou CHF 12.50 par heure/apprenti-e.

**CHF 87'890.-** de subventions



Ce type de subvention est demandé par **les associations professionnelles**

#### Soutien aux candidat-e-s libres

À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022, dans le cadre du soutien aux apprenti-e-s, le FFPP a mis en place une aide aux personnes répétant les examens sans contrat d'apprentissage ni contrat de formation à plein temps. Le subventionnement se monte aux tiers des frais (cours, examens, émoluments) liés à l'année de répétition. Il est plafonné à CHF 2'500.- pour un CFC et CHF 1'000.- pour une AFP.

**CHF 1'000.-** de subventions



Ce type de subvention est demandé par **les candidat-e-s après répétition des examens**

### 7.7 Promotion de l'apprentissage et des métiers

Le FFPP a aussi pour mission de soutenir les associations professionnelles dans leurs actions de promotion des métiers qui s'acquièrent par un apprentissage dual.

**CHF 40'140.-** de subventions

Le FFPP soutient entre autres Capa'Cité et les SwissSkills.



Ce type de subvention est demandé par **les associations professionnelles**

### 7.8 Cours pour formateur-trice-s en entreprise

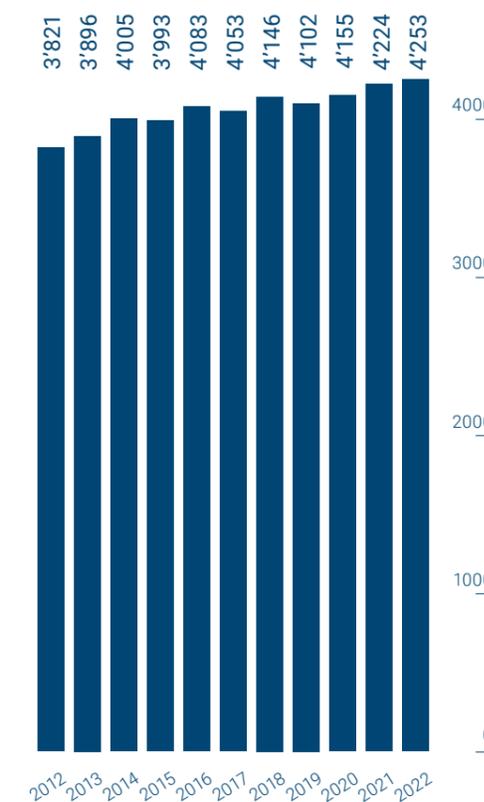
Ces cours, dont la précédente dénomination était « cours pour maître-esse d'apprentissage » permettent aux formateur-trice-s en entreprises d'acquérir les bases et outils nécessaires à la formation et au suivi d'un-e apprenti-e. Le FFPP les subventionne à raison du 25% des coûts.

**CHF 5'640.-** de subventions



Ce type de subvention est demandé par **les prestataires de cours**

### NOMBRE DE CONTRATS D'APPRENTISSAGE AFP ET CFC EN COURS DANS LE CANTON



Source: SFPO/OFAP

## PERFECTIONNEMENT PROFESSIONNEL ET FORMATION DES ADULTES

### 8.1 Formation continue et perfectionnement professionnel

Cette appellation regroupe différents types de formations proposées par des associations à leurs membres. Le fonds entre en matière pour autant que les actions soient « innovatrices, de caractère général et touchant le maximum de bénéficiaires dans la profession ou le secteur concerné ».

**CHF 129'845.-** de subventions



Ce type de subvention est demandé par **les associations professionnelles**

### 8.2 Participations financières pour des certificats intermédiaires sur la voie de brevets fédéraux

Le FFPP peut participer aux frais d'écolage, d'inscription et d'examen des personnes ayant réussi un certificat servant d'étape intermédiaire à l'obtention d'un brevet ou diplôme fédéral.

Ledit certificat doit sanctionner une fin de formation et avoir une valeur intrinsèque.

Le Conseil de direction est conscient de l'importance, pour l'économie, de bénéficier des compétences de ces diplômé·e·s « intermédiaires » qui n'ont pas toujours l'opportunité d'atteindre le niveau du brevet fédéral.

Les participations financières se montent au tiers des frais d'écolage, d'inscription et d'examen avec un plafond à CHF 2'000.-. Une liste des certificats subventionnés est tenue à jour par le Conseil de direction et publiée sur le site internet du fonds.

**CHF 26'760.-** de subventions



Ce type de subvention est demandé par **les candidat·e·s après obtention du certificat**

### 8.3 Soutien aux candidat·e·s préparant un CFC ou une AFP selon l'article 32 OFPr et par des formations modulaires

L'article 32 de l'Ordonnance fédérale sur la formation professionnelle permet aux adultes, ayant l'expérience nécessaire, d'obtenir un CFC ou une AFP sans apprentissage en:

- se présentant librement aux examens de fin d'apprentissage, après avoir éventuellement suivi des cours de préparation
- faisant valider ses acquis (VAE)

#### Nouveau financement du canton

Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2022, les personnes en emploi domiciliées dans le canton de Neuchâtel et visant l'obtention d'un titre de formation professionnelle initiale (CFC ou AFP) peuvent bénéficier d'un soutien financier cantonal. Ce dispositif s'inscrit dans la nouvelle loi sur la formation professionnelle (LFP). Plus d'informations sur [www.ne.ch/cpa](http://www.ne.ch/cpa).

#### Adaptation du financement par le FFPP

Le FFPP a refondu son système de subventionnement pour l'adapter au financement cantonal et le compléter.

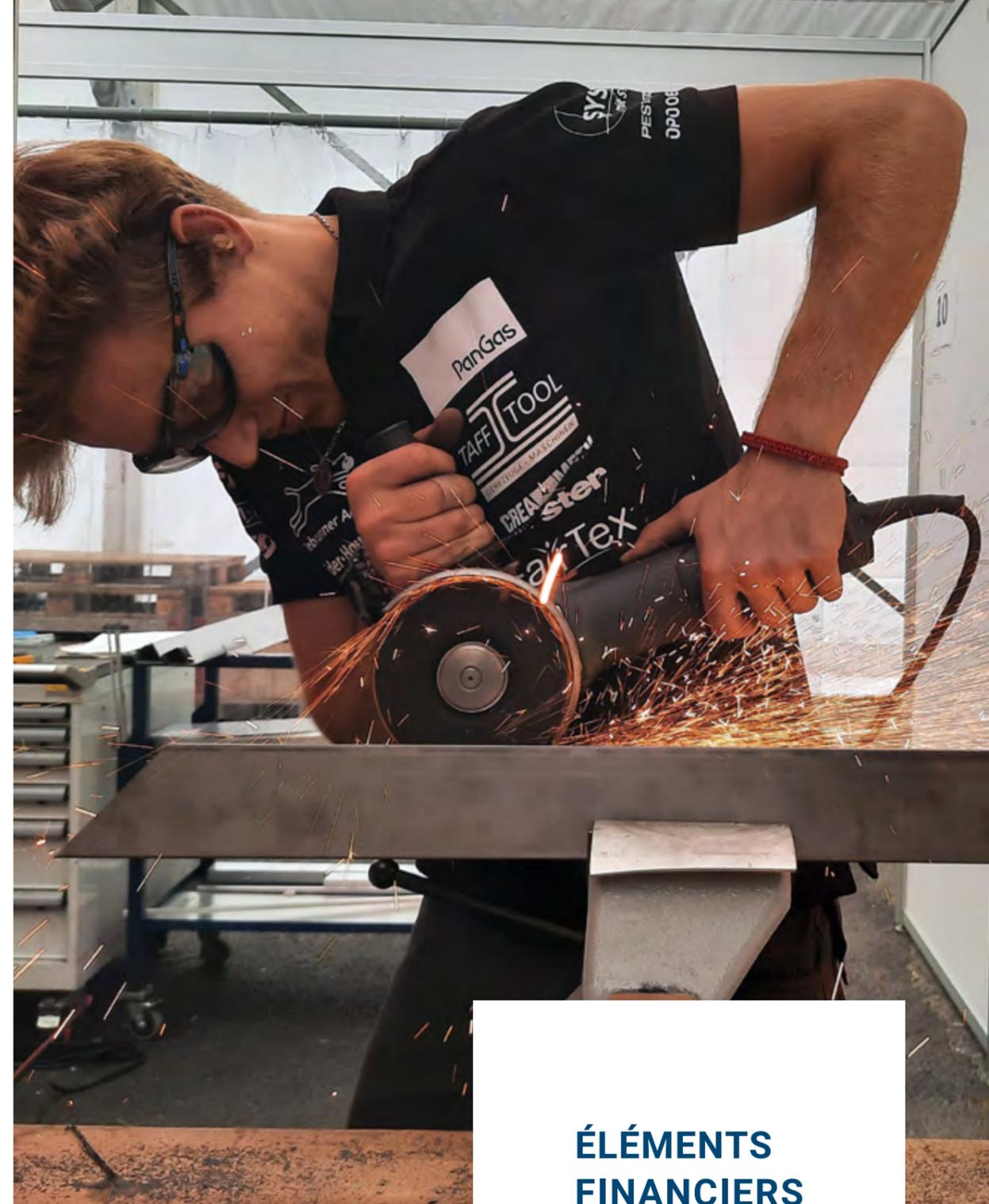
Le nouveau subventionnement du FFPP peut intervenir en fin de formation, après que le/la candidat·e se soit présenté·e aux procédures de qualification. La participation est calculée à raison du tiers des frais restant à charge du candidat (cours, examens, émoluments), après l'éventuel financement cantonal, avec un plafond à CHF 5'000.- pour un CFC et CHF 2'000.- pour une AFP.

**66 personnes** ont obtenu en 2022 leur CFC ou AFP selon l'art. 32 OFPr

**CHF 25'570.-** de subventions



Ce type de subvention est demandé par **les candidat·e·s en fin de formation**

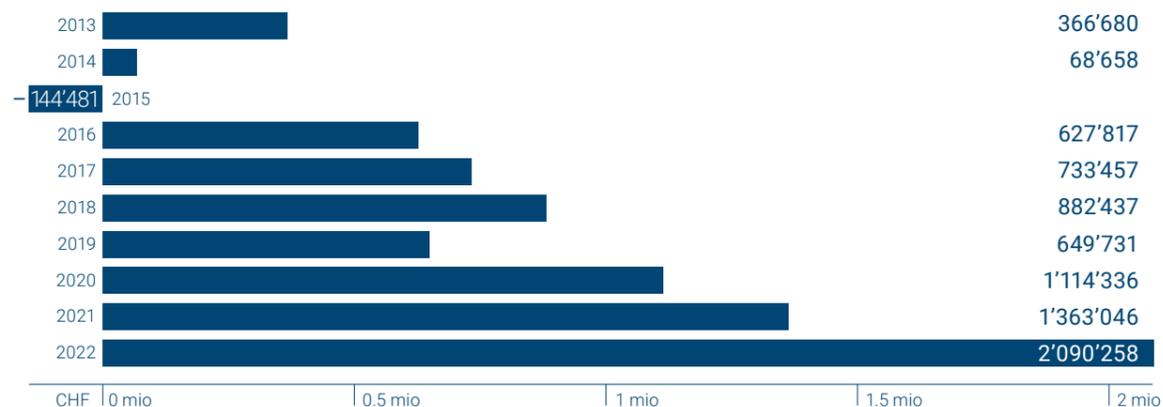


**ÉLÉMENTS FINANCIERS**

Constructeur métallique CFC /  
Constructrice métallique CFC

ACTIF	2022	2021
<b>ACTIFS CIRCULANTS</b>		
LIQUIDITÉS		
Comptes courants	2'442'730	1'197'975
Comptes épargne	1'500'092	910'911
Placements à terme	0	1'500'000
Compte courant fonds affecté RSN 414.111.2	179'248	387'950
	<b>4'122'070</b>	<b>3'996'836</b>
CRÉANCES		
Avances de prestations	2'641'410	594'800
C/c État de Neuchâtel fonds affecté RSN 414.111.2	3'210'000	3'670'000
	<b>5'851'410</b>	<b>4'264'800</b>
ACTIFS DE RÉGULARISATION		
Transitoires divers	1'580	7'220
Transitoires contributions à recevoir	1'703'687	1'730'091
Transitoires fonds affecté RSN 414.111.2	185'940	58'440
	<b>1'891'207</b>	<b>1'795'751</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>11'864'687</b>	<b>10'057'387</b>

#### ÉVOLUTION DES RÉSERVES DU FONDS



CHF | 0 mio | 0.5 mio | 1 mio | 1.5 mio | 2 mio

PASSIF	2022	2021
<b>CAPITAUX ÉTRANGERS</b>		
CRÉANCIERS		
Créanciers divers	138'234	139'911
Créanciers actions de formation	309'560	506'585
Salaires à payer	2'351	0
	<b>450'145</b>	<b>646'496</b>
PASSIFS DE RÉGULARISATION		
Transitoires divers	45'636	49'187
Transitoires frais de perception	17'641	21'209
Transitoires CIE	3'699'414	1'928'229
Transitoires frais matériel d'examen	97'000	15'000
Transitoires prévention échecs, soutien, jours CIE supplémentaires	16'800	16'340
Transitoires centres d'apprentissage	624'335	756'000
Transitoires formation continue, perfectionnement	79'860	7'600
Transitoires coordinateur-trice-s de formation	90'670	81'700
Transitoires promotion de la formation professionnelle	28'180	10'190
Transitoires cours pour formateur-trice-s	3'560	0
Transitoires fonds affecté RSN 414.111.2	576'275	482'764
	<b>5'279'371</b>	<b>3'368'219</b>
PROVISIONS		
Provision pour pertes sur contributions	180'000	180'000
Provision pour fluctuations de la masse salariale	376'000	376'000
Provision pour fluctuations CIE	490'000	490'000
	<b>1'046'000</b>	<b>1'046'000</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
CAPITAL DE L'ORGANISATION		
Fonds de réserve générale au 01.01	1'363'046	1'114'336
Résultat de l'exercice	727'212	248'710
	<b>2'090'258</b>	<b>1'363'046</b>
CAPITAL DU FONDS AFFECTÉ RSN 414.111.2		
Fonds affecté RSN 414.111.2 au 01.01	3'633'626	4'261'858
Utilisation fonds affecté RSN 414.111.2	-634'713	-628'232
	<b>2'998'913</b>	<b>3'633'626</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>11'864'687</b>	<b>10'057'387</b>

# 10 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2022 ET BUDGET 2023

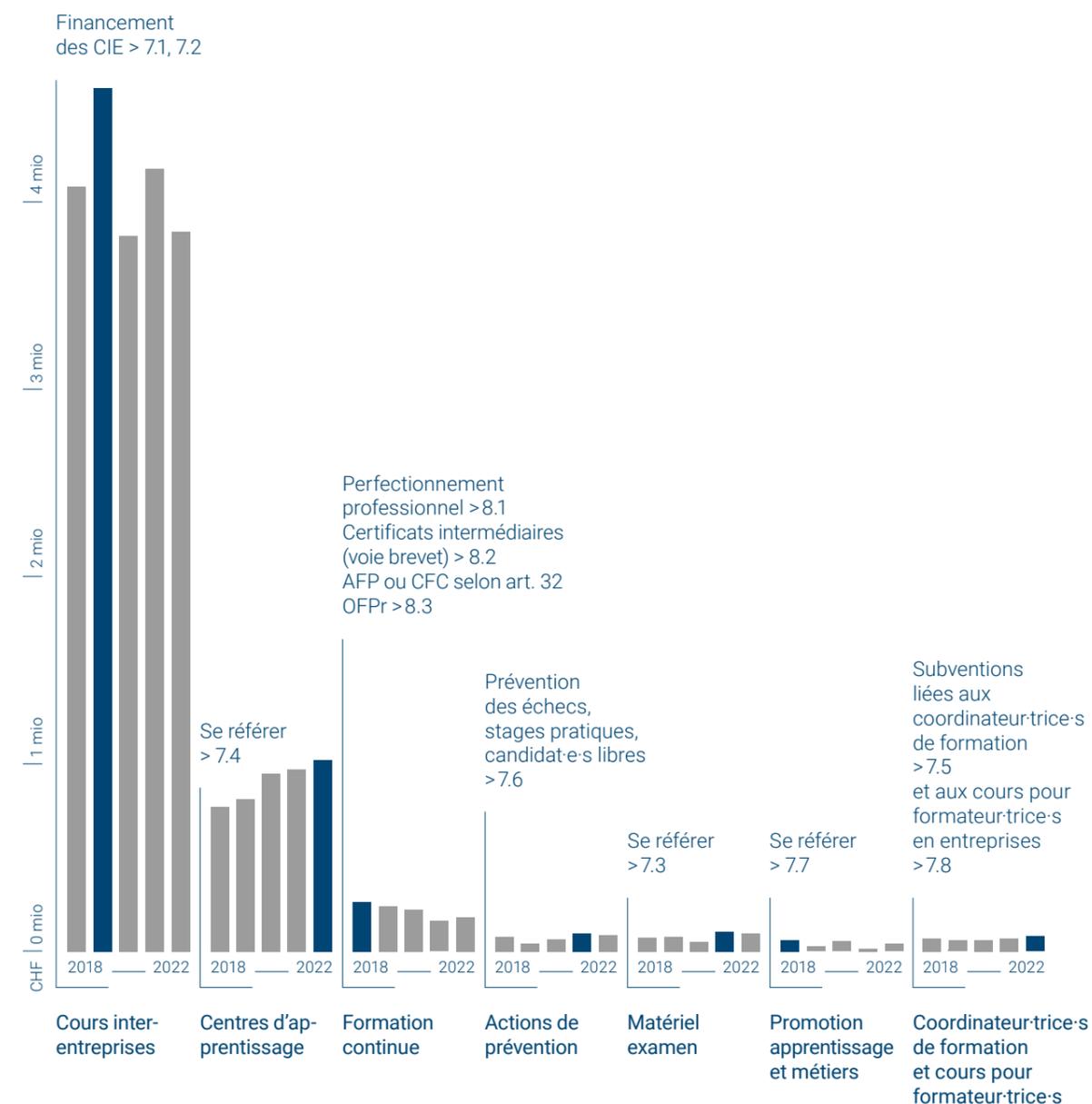
CHARGES	BUDGET 2023	COMPTES 2022	BUDGET 2022	COMPTES 2021
<b>PRESTATIONS</b>				
SUBVENTIONS POUR COURS INTERENTREPRISES				
Cours interentreprises - CPNE	1'902'300	1'528'842	2'223'100	2'074'994
Cours interentreprises - autres organisateurs	2'248'500	2'325'307	2'123'400	2'114'133
	<b>4'150'800</b>	<b>3'854'149</b>	<b>4'346'500</b>	<b>4'189'127</b>
SUBVENTIONS POUR APPRENTISSAGES				
Prévention échecs, soutien, jours CIE suppl., candidat-e-s libres	100'000	88'890	70'000	94'160
Stages pratiques et d'échange	5'000	0	5'000	5'600
Frais de matériel d'examen	100'000	98'965	80'000	107'549
Coordinateur-trice-s de formation (réseaux)	100'000	75'760	90'600	65'900
Centres d'apprentissage	1'146'000	1'026'065	1'058'400	975'650
Cours pour formateur-trice-s en entreprises	8'000	5'640	8'000	4'640
	<b>1'459'000</b>	<b>1'295'320</b>	<b>1'312'000</b>	<b>1'253'499</b>
SUBVENTIONS POUR FORMATION CONTINUE				
Formation continue, perfectionnement	140'000	129'845	120'000	82'100
Soutien aux candidat-e-s art. 32 OFPr	50'000	25'570	50'000	65'360
Soutien aux candidat-e-s certificats intermédiaires	30'000	26'760	20'000	16'120
	<b>220'000</b>	<b>182'175</b>	<b>190'000</b>	<b>163'580</b>
SUBVENTIONS POUR PROMOTION DE LA FORMATION				
Promotion de la formation professionnelle	60'000	40'140	40'000	15'190
	<b>60'000</b>	<b>40'140</b>	<b>40'000</b>	<b>15'190</b>
<b>TOTAL DES PRESTATIONS</b>	<b>5'889'800</b>	<b>5'371'784</b>	<b>5'888'500</b>	<b>5'621'396</b>

CHARGES	BUDGET 2023	COMPTES 2022	BUDGET 2022	COMPTES 2021
<b>CHARGES DE STRUCTURE</b>				
CHARGES DE PERSONNEL				
Conseil de direction, jetons présence	10'000	7'388	10'000	8'934
Traitements du personnel	144'300	111'534	113'200	111'780
Charges sociales	33'000	25'113	26'100	26'059
Autres charges de personnel	2'000	0	2'000	0
	<b>189'300</b>	<b>144'035</b>	<b>151'300</b>	<b>146'773</b>
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION				
Frais de locaux	7'500	6'500	7'500	6'569
ERR machines, mobilier, équipements	200	0	200	0
Frais administratifs	6'200	1'466	6'200	3'598
Frais informatiques	31'400	3'267	5'800	6'395
Assurances	600	589	600	690
Honoraires fiduciaire	10'000	8'778	10'000	10'043
Honoraires consultants externes	5'000	6'270	30'000	6'270
Frais communication, publicité, site internet	8'000	3'573	8'000	3'745
Frais de représentation, déplacements	3'300	2'042	3'300	1'931
	<b>72'200</b>	<b>32'485</b>	<b>71'600</b>	<b>39'241</b>
CHARGES FINANCIÈRES				
Intérêts et frais bancaires	300	671	10'000	1'669
	<b>300</b>	<b>671</b>	<b>10'000</b>	<b>1'669</b>
<b>TOTAL DES CHARGES DE STRUCTURE</b>	<b>261'800</b>	<b>177'191</b>	<b>232'900</b>	<b>187'683</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>6'151'600</b>	<b>5'548'975</b>	<b>6'121'400</b>	<b>5'809'079</b>

## COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2022 ET BUDGET 2023

REVENUS	BUDGET 2023	COMPTES 2022	BUDGET 2022	COMPTES 2021
<b>RESSOURCES</b>				
<b>CONTRIBUTIONS</b>				
Contributions au fonds	6'579'810	6'401'081	5'857'710	6'180'317
	6'579'810	6'401'081	5'857'710	6'180'317
<b>CHARGES DE PERCEPTION</b>				
Frais de perception	-128'600	-125'168	-114'500	-120'754
Frais de poursuite	-1'000	0	-1'000	-1'774
	-129'600	-125'168	-115'500	-122'528
<b>TOTAL DES RESSOURCES</b>	<b>6'450'210</b>	<b>6'275'913</b>	<b>5'742'210</b>	<b>6'057'789</b>
<b>AUTRES REVENUS</b>				
<b>REVENUS FINANCIERS</b>				
Intérêts sur comptes courants et placements	0	274	0	0
	0	274	0	0
<b>TOTAL AUTRES REVENUS</b>	<b>0</b>	<b>274</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL DES REVENUS</b>	<b>6'450'210</b>	<b>6'276'187</b>	<b>5'742'210</b>	<b>6'057'789</b>
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>298'610</b>	<b>727'212</b>	<b>-379'190</b>	<b>248'710</b>

## RÉPARTITION DU SOUTIEN À LA FORMATION DE 2018 À 2022



## TOTAL DES SUBVENTIONS ACCORDÉES

2016	4'308'487
2017	5'332'955
2018	5'416'840
2019	5'886'673
2020	5'243'329
2021	5'621'396
2022	5'371'784

CHF | 0 mio | 1 mio | 2 mio | 3 mio | 4 mio | 5 mio | 6 mio

# 11 ANNEXE AUX COMPTES 2022

Selon art. 959c C.O.

## 11.1 Informations sur les principes mis en application dans les comptes annuels

Les comptes annuels ont été établis conformément au droit comptable suisse.

Le fonds découlant de l'arrêté d'exécution du décret instituant des aides à la création de nouvelles filières de formation professionnelle duale dans les domaines techniques du 13 avril 2016 (RSN 414.111.3) est géré selon mandat reçu de l'État de Neuchâtel par le FFPP.

Conformément à l'arrêté d'exécution du décret, les sommes reçues et versées en application du décret doivent être comptabilisées par le FFPP de manière séparée. Par conséquent, le FFPP tient une comptabilité distincte spécifiquement pour le décret. Les comptes de bilan du décret sont présentés distinctement dans les comptes annuels, tandis que, conformément au principe de clarté, le compte de résultat du décret est présenté sous chiffre 11.2.

## 11.2 Commentaires aux comptes annuels

### Fonds affecté

Le solde au 31 décembre 2022 au bilan du fonds affecté représente le montant des prestations que le fonds peut octroyer jusqu'en 2025 (CHF 6'500'000.- diminué des prestations 2016 à 2022).

### Compte de résultat du décret (RSN 414.111.2)

CHARGES	2022	2021
<b>PRESTATIONS</b>		
<b>CENTRES D'APPRENTISSAGE</b>		
Fonctionnement centres d'apprentissage	474'090	500'670
Investissements centres d'apprentissage	33'050	32'965
Démarchage dualisation métiers techniques	127'500	94'523
<b>TOTAL DES PRESTATIONS</b>	<b>634'640</b>	<b>628'158</b>
<b>CHARGES DE STRUCTURE</b>		
<b>CHARGES FINANCIÈRES</b>		
Intérêts et frais bancaires	73	74
<b>TOTAL DES CHARGES DE STRUCTURE</b>	<b>73</b>	<b>74</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>634'713</b>	<b>628'232</b>
<b>REVENUS</b>		
<b>RESSOURCES</b>		
<b>FONDS AFFECTÉ</b>		
Utilisation fonds affecté de l'État	634'713	628'232
<b>TOTAL DES RESSOURCES</b>	<b>634'713</b>	<b>628'232</b>
<b>TOTAL DES REVENUS</b>	<b>634'713</b>	<b>628'232</b>

# 12 TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE	2022	2021
<b>ACTIVITÉS D'EXPLOITATION</b>		
<b>Bénéfice (+) / déficit (-) du compte de résultat</b>	<b>727'212</b>	<b>248'710</b>
+/- Eléments non monétaires	0	0
- Augmentation / + Diminution des créances	-2'046'610	144'000
- Augmentation / + Diminution des actifs de régularisation	32'044	614'078
+ Augmentation / - Diminution des créanciers	-196'351	-1'411'507
+ Augmentation / - Diminution des passifs de régularisation	1'817'641	-191'458
<b>FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DE L'ACTIVITÉ D'EXPLOITATION (FTE)</b>	<b>333'936</b>	<b>-596'177</b>
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>		
- Augmentation / + Diminution des investissements	0	0
<b>FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DE L'ACTIVITÉ D'INVESTISSEMENT (FTI)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>		
+ Augmentation / - Diminution des engagements financiers	0	0
<b>FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DE L'ACTIVITÉ DE FINANCEMENT (FTF)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>VARIATION DES LIQUIDITÉS (FTE + FTI + FTF)</b>	<b>333'936</b>	<b>-596'177</b>
Liquidités et placements à court terme au 01.01	3'608'886	4'205'063
Liquidités et placements à court terme au 31.12	3'942'822	3'608'886
<b>VARIATION DES LIQUIDITÉS ET PLACEMENTS À COURT TERME SELON LE BILAN</b>	<b>333'936</b>	<b>-596'177</b>

Ce tableau des flux de trésorerie ne prend pas en considération les comptes du fonds affecté RSN 414.111.2 présentés au bilan.



polygone.ch

Fonds pour la  
Formation et le  
Perfectionnement  
Professionnels  
Longues-Raies 11  
CH-2013 Colombier  
T 032 886 42 98  
ffpp@ne.ch  
www.ffpp.ch